



CAHIER DES CHARGES

Concours de design
pour le développement d'éléments
de mobilier urbain amovibles
à l'usage des festivals

**RÉALISONS
MONTRÉAL**
VILLE UNESCO DE DESIGN

**CAHIER
DES CHARGES**

CONCOURS DE DESIGN
POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ÉLÉMENTS
DE MOBILIER URBAIN AMOVIBLES
À L'USAGE DES FESTIVALS

CONCOURS APPROUVÉ
PAR L'ASSOCIATION
DES DESIGNERS INDUSTRIELS
DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

1	HISTORIQUE DU CONCOURS	4
2	CONTEXTES	5
3	LES ÉLÉMENTS À CONCEVOIR	7
4	OBJECTIFS DU CONCOURS	8
5	SPECIFICATIONS	9
5.1	L'ANCRAGE	9
5.2	LE SUPPORT	12
5.3	LE CONTRÔLE DES FOULES	14
-		
	ANNEXE 1	
	RÉPERTOIRE DES ÉLÉMENTS UTILISÉS	17
	ANNEXE 2	
	PLAN D'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DES SPECTACLES	22

1 HISTORIQUE DU CONCOURS

Ce concours de design s'inscrit directement dans la foulée des engagements pris par la « Ville » et les partenaires du Plan d'action 2007- 2017 - *Montréal, métropole culturelle* :

- de promouvoir l'excellence en design et en architecture en généralisant la pratique des concours;
- et d'affirmer Montréal comme Ville UNESCO de design.

Ainsi, le 30 septembre dernier, dans le cadre d'une soirée spéciale Pecha Kucha des élus, le maire de Montréal, Monsieur Gérald Tremblay, a lancé 5 SHUKO ou défis de création au milieu du design (realisonsmontreal.com). Parmi ces 5 défis figure celui faisant l'objet du présent concours de design, qui vise le développement d'éléments de mobilier urbain amovibles à l'usage des festivals, principalement sur le territoire du Quartier des spectacles.

Ce cahier des charges définit les exigences de la Ville pour ces nouveaux éléments de mobilier.

Ce concours de design est organisé par la Ville (Bureau Design Montréal et Bureau des festivals et des événements culturels), en collaboration avec le Quartier international de Montréal et le Partenariat du Quartier des spectacles.

2 CONTEXTES

2.1 LES FESTIVALS

Montréal est reconnue internationalement pour la qualité de ses grandes manifestations culturelles publiques. Riche d'une tradition qui couvre plus d'un siècle, les grandes activités publiques montréalaises connaissent depuis deux décennies un essor sans précédent. Cette croissance fulgurante repose d'abord sur l'esprit très convivial des montréalais, l'excellence de ses entreprises culturelles, la diversité des secteurs artistiques offrant une programmation riche et diversifiée. Cette dimension de Montréal provoque à elle seule des retombées culturelles, économiques et touristiques sans comparaison aucune en Amérique du Nord et favorise un processus d'échanges internationaux. Quelque 100 festivals et événements, dont une quarantaine ont une portée internationale, ont lieu annuellement à Montréal.

Les éléments de mobilier urbain actuellement utilisés pour les festivals peuvent endommager de façon permanente les espaces des festivals. Ces éléments sont majoritairement des blocs de béton de différents formats, divers autres éléments utilisés et des barricades variées (voir Annexe 1 pour le répertoire des éléments utilisés).

2.2 LES SITES DES FESTIVALS

De nombreux festivals se déroulent sur le territoire du Quartier des spectacles, qui rayonne autour de l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent, et notamment dans le secteur de la Place des Arts.

Ces festivals se déroulent dans des parcs, places publiques et espaces variés. Physiquement, ils doivent composer avec des sites en pente, une présence d'escaliers et de bâtiments, des surfaces bétonnées, en pierres, asphaltées, en granite, gazonnées, etc.

2.3 LE QUARTIER DES SPECTACLES

Le Quartier des spectacles couvre un territoire d'environ un kilomètre carré. On y retrouve 30 salles de spectacles offrant quelque 28 000 sièges. Environ 450 entreprises liées à la culture, au savoir et à l'art y œuvrent. Chaque année, durant la période estivale, 5 millions de festivaliers s'y donnent rendez-vous afin de participer aux FrancoFolies de Montréal, au Festival International de Jazz de Montréal, au Festival Juste pour rire et à de nombreuses autres manifestations culturelles.

Pour favoriser l'émergence de cet espace culturel, la Ville confie, en mars 2007, à Quartier international de Montréal (QIM), le mandat de préparer un programme particulier d'urbanisme pour le secteur de la Place des Arts du Quartier des spectacles. La conception du projet d'aménagement, incluant la Place du Quartier des spectacles, dédiée aux festivals, a été réalisée par Daoust Lestage inc. Architecture & Design urbain et les travaux d'aménagement sont actuellement en cours (voir Annexe 2 pour les plans d'aménagement du Quartier des spectacles).

2.4 LES USAGERS

La Ville (Bureau des festivals et des événements culturels) et le Partenariat du Quartier des spectacles

La Ville (Bureau des festivals et des événements culturels) a pour mission d'offrir au milieu culturel montréalais et étranger l'expertise professionnelle et des services spécialisés dans le domaine des festivals et des événements culturels. Elle doit, entre

autres, s'assurer de l'utilisation sécuritaire et ordonnée des espaces publics avec les promoteurs des manifestations culturelles et doit coordonner l'action des services municipaux pour l'encadrement logistique et le soutien technique.

Le Bureau des festivals de la Ville sera responsable des ententes de soutien technique avec les promoteurs, lesquelles ententes déterminent le type et la quantité de mobilier urbain à être utilisés dans chaque cas. Le Partenariat du Quartier des spectacles sera responsable de la gestion, du prêt ou de la location et de l'entreposage des nouveaux éléments de mobilier urbain amovibles à concevoir.

Les Promoteurs des manifestations culturelles

Les clients utilisateurs des éléments de mobilier urbain amovibles sont les promoteurs des manifestations culturelles. Ce sont, entre autres, les équipes du Festival International de Jazz de Montréal, des FrancoFolies, du Festival Juste pour rire et du Festival des Films du Monde. Les éléments de mobilier urbain amovibles à l'usage des festivals peuvent servir aux promoteurs pour personnaliser le Quartier à l'image du festival.

Les festivaliers

Les quelques 100 festivals et événements qui ont lieu annuellement à Montréal peuvent rassembler jusqu'à 200 000 personnes en même temps et dans un même lieu. Les festivaliers sont de tous âges. Ce sont des Montréalais, des Québécois et des touristes canadiens et étrangers.

2.5 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable fait partie des préoccupations de la Ville. Les solutions présentées doivent tenir compte du cycle de vie des éléments à concevoir, favoriser l'utilisation de matériaux recyclés, présenter des solutions durables, tant au plan formel que fonctionnel, et utiliser des matériaux dont les impacts environnementaux sont minimisés.

2.6 CONTEXTE MANUFACTURIER ET COMMERCIAL

Les volumes de fabrication sont peu élevés. Cette contrainte tend à limiter les technologies de fabrication qui seront accessibles pour la réalisation de la production et force les créateurs à rechercher des solutions originales et appropriées. Les services relatifs à la fabrication des éléments de mobilier urbain amovibles feront l'objet d'un appel d'offres public au Canada conforme à la réglementation en vigueur sur les contrats d'approvisionnement et les contrats de services professionnels.

2.7 LA LÉGISLATION

Des règlements municipaux et des normes sont applicables lors de l'organisation et de la tenue d'un festival ou d'un événement culturel sur le territoire montréalais. Certaines législations peuvent influencer la conception des éléments de mobilier urbain amovibles à l'usage des festivals telles que la hauteur minimum de dégagement pour l'installation d'une bannière.

3 LES ÉLÉMENTS À CONCEVOIR

Les concepts présentés doivent traiter minimalement des 3 éléments suivants :

L'ancrage

Exemples d'application : ancrage au sol ou lestage des différents éléments de festivals tels que les poteaux de signalisation, les éclairages temporaires, les ponts structuraux, les scènes et les tentes de différents formats. Au terme de l'étude de problématique, et selon l'orientation conceptuelle, le système d'ancrage pourrait servir, ou non, à ancrer ou lester au sol le système de support et/ou de contrôle des foules.

Le support

Exemples d'application : support et fixation pour le pavoisement et la signalisation tels que les éléments promotionnels, les banderoles, les affiches et les différents panneaux de signalisation et d'informations.

Le contrôle des foules

Exemples d'application : produit destiné au contrôle des foules pour la déviation de la circulation piétonnière, les périmètres de scènes et d'autres restrictions d'accès. Au terme de l'étude de problématique, et selon l'orientation conceptuelle, le système de contrôle des foules pourrait être compatible, ou non, avec le système de support et/ou d'ancrage (lestage).

Les éléments à concevoir, bien qu'ils soient regroupés en 3 éléments distincts afin de faciliter la compréhension du projet, peuvent être regroupés et redéfinis différemment selon les conclusions de l'étude de la problématique menant à la synthèse conceptuelle.

De plus, les propositions peuvent également traiter d'autres éléments de mobilier urbain amovibles à l'usage des festivals, en lien avec les fonctions visant à résoudre la problématique du pavoisement, de la signalisation et du contrôle des foules.

Les propositions recherchées devront porter sur une approche systémique de la problématique puisque les éléments à concevoir sont parties intégrantes d'un ensemble dont les différentes composantes sont interreliées.

4 OBJECTIFS DU CONCOURS

4.1 OBJECTIFS

L'objectif pour la Ville de Montréal est de se doter d'éléments de mobilier urbain amovibles à l'usage des festivals. Dans un souci d'intégration visuelle, ces éléments doivent permettre l'utilisation sécuritaire du domaine des espaces publics avec les promoteurs des manifestations culturelles pour assurer la préservation et prévenir la détérioration des sites des festivals montréalais, et plus particulièrement ceux du Quartier des spectacles.

Si la Ville donne suite au concours, elle prévoit faire fabriquer, pour la première année, approximativement 950 systèmes d'ancrage, de support et de contrôle des foules.

Le Bureau des festivals et des événements culturels fournit actuellement, à titre d'exemples, 600 barricades, 75 blocs de béton, 12 bases hémisphériques, 25 poteaux de 4 pieds avec bases hémisphériques, 50 Jerseys en plastique au Festival International de Jazz de Montréal.

4.2 BUDGET

Il n'y a pas d'objectif de coût de fabrication pour les éléments à concevoir puisqu'il n'y a pas de comparable et que les aspects reliés au coût sont beaucoup plus larges et englobent aussi les coûts d'opération tels que la manipulation, le transport, l'entreposage, l'entretien, etc. Le coût de fabrication doit cependant être contrôlé et assorti aux fonctionnalités offertes. Le concept proposé doit tendre à limiter les frais d'outillage en raison des volumes de fabrication peu élevés. Des solutions novatrices doivent être apportées pour trouver un juste équilibre entre le coût de fabrication des pièces et le coût d'outillage.

5 SPECIFICATIONS

5.1 L'ANCRAGE

5.1.1 GÉNÉRAL

Cette section définit les exigences de design pour la conception de ce produit. L'ancrage (lestage) doit partager des éléments de style avec les autres éléments définis dans le présent article 5.

5.1.2 CONTEXTE SPÉCIFIQUE

- L'ancrage est utilisé à l'extérieur et est généralement exposé aux rayons uv du soleil et aux intempéries.
- L'ancrage est utilisé majoritairement pendant la saison estivale, mais peut également être utilisé pendant les autres saisons.
- L'ancrage est utilisé pendant toute la durée d'un festival, qui excède rarement 2 semaines. Il est entreposé par la suite ou réinstallé pour un autre festival.

5.1.3 FONCTIONS ET SPÉCIFICATIONS

Usage

L'ancrage est prévu pour maintenir au sol (ancrer et/ou lester) les différents éléments de festivals tels que les poteaux de signalisation, les éclairages temporaires, les ponts structuraux, les scènes et les tentes de différents formats. Au terme de l'étude de problématique, et selon l'orientation conceptuelle, l'ancrage pourrait servir, ou non, à ancrer au sol le système de support et/ou de contrôle des foules décrits aux paragraphes 5.2 et 5.3.

Installation

L'installation doit pouvoir s'effectuer rapidement. L'ancrage doit être stable et maintenu solidement en place. Il doit toutefois être amovible aisément par le personnel de la Ville et les promoteurs des manifestations culturelles. L'ancrage est installé sur différentes surfaces, comme des surfaces bétonnées, asphaltées, gazonnées, en pierres ou en granite. Les surfaces peuvent être droites ou en pente.

Configurations et adaptabilité

L'ancrage sert à maintenir en place différents éléments dont la taille, le poids et l'emprise au vent diffèrent grandement. Il doit être polyvalent pour les utilisations variées. Diverses configurations d'ancrage doivent être offertes selon les éléments à ancrer.

Les éléments à ancrer sont généralement regroupés en fonction de leur taille. À titre indicatif, même si l'ancrage par le poids n'est peut-être pas la seule avenue, le registre des poids actuellement utilisés est présenté ci-dessous.

APPLICATIONS	REGISTRE DE POIDS
ANCRAGE DES POTEAUX (SIGNALISATION, PANNEAU, ETC.)	À DÉTERMINER
ANCRAGE DES POTEAUX DE FEUX DE SIGNALISATION, D'ÉLÉMENTS DÉCORATIFS ET D'ÉCLAIRAGES TEMPORAIRES	± 300 À 600 LBS
ANCRAGE DES TENTES DE 10' X 10', 10' X 20' ET 15' X 15'	± 1 200 À 1 700 LBS (RÉPARTI SUR 4 COINS)
ANCRAGE DES TENTES DE 20' X 20'	± 2 400 LBS (4 X 600 LBS)
ANCRAGE DES PONTS (STRUCTURE ET ÉCLAIRAGE)*	± 2 400 LBS

- * L'ancrage des ponts à l'entrée des sites ne fait pas l'objet de ce concours. Les concepteurs du nouvel aménagement du Quartier des spectacles ont prévu des dispositifs d'ancrage permanents à même le sol pour résoudre cette problématique.

Transport et manutention

Le transport de l'ancrage du lieu d'entreposage jusqu'au site du festival doit s'effectuer avec sécurité et efficacité dans des camions. L'ancrage doit se transporter et se manipuler aisément à l'aide d'un chariot élévateur muni de fourches, à l'aide d'autres équipements de manutention standards ou à l'aide d'équipements (ou de pièces d'équipements) spécifiquement conçus et adaptés pour la tâche.

Entreposage

L'ancrage doit être entreposé pendant une courte durée entre les utilisations et pendant une plus longue période en dehors de la saison estivale. La forme de l'ancrage doit être optimale afin de faciliter l'entreposage et réduire au maximum l'espace utilisé (empilement ou autre moyen).

Sécurité

L'ancrage ne doit pas présenter d'angles, de saillies ou d'aspérités dans lesquelles on peut se blesser. Il doit être sécuritaire tant pour les festivaliers que pour le personnel qui en fait le transport, la manipulation, l'installation et l'entretien. L'ancrage doit être solidement fixé aux éléments qu'il supporte pour assurer la stabilité des éléments (tentes ou autres) et par conséquent, la sécurité des festivaliers. L'ancrage doit conserver sa solidité avec les années et ne pas utiliser de matériaux dont l'usure normale présente des dangers pour les divers usagers.

Propreté et entretien

L'ancrage doit être facile à nettoyer. Les surfaces doivent offrir un entretien minimal.

Vandalisme et vol

Les surfaces doivent décourager, dans la mesure du possible, le vandalisme. Si l'ancrage est composé de plusieurs éléments, ces derniers doivent être solidement fixés par des méthodes qui découragent le vol.

Qualité, résistance et matériaux

Les matériaux de l'ancrage doivent être de bonne qualité et adaptés à la fonction prévue. Ils peuvent être constitués de matières recyclées. Les assemblages sont solides et résistants. L'ancrage doit résister aux usages extrêmes, notamment lors du transport et de la manipulation. Les matériaux doivent offrir une résistance supérieure à l'abrasion pour les possibles frottements avec les surfaces du sol tout en étant non-abrasifs pour ne pas endommager ces surfaces. L'ancrage doit résister aux intempéries et aux rayons uv du soleil.

Identification

Puisque les éléments de mobilier urbain amovibles à l'usage des festivals seront prêtés ou loués, chaque ancrage devra porter un numéro d'identification ineffaçable. Ce numéro doit être discret mais repérable par le personnel de la Ville, le Partenariat du Quartier des spectacles et les promoteurs.

Style et couleur

Les choix de style et de couleurs doivent tenir compte de la diversité des lieux d'installation et des différentes thématiques des festivals.

5.1.4 QUANTITÉ PRÉVUE

Environ 250 ancrages sont utilisés lors d'un festival de grande envergure. La Ville prévoit faire fabriquer, pour la première année, approximativement 250 ancrages, toutes configurations confondues.

5.1.5 OBJECTIFS DE PRIX

Il n'y a pas d'objectif de coût de fabrication précis pour l'ancrage. Le coût de fabrication doit cependant être contrôlé et assorti aux fonctionnalités offertes. Le concept proposé doit tendre à limiter les frais d'outillage en raison des volumes de fabrication peu élevés.

5.1.6 NORMES ET RÉGLEMENTATION

Les éléments développés, notamment les ancrages pour les tentes, les structures gonflables et les scènes, doivent être conformes à tous les règlements en vigueur et notamment au règlement sur le bâtiment.

5.2 LE SUPPORT

5.2.1 GÉNÉRAL

Cette section définit les exigences de design pour la conception de ce produit. Le support doit partager des éléments de style avec les autres éléments définis dans le présent article 5.

5.2.2 CONTEXTE SPÉCIFIQUE

- Le support est utilisé à l'extérieur et est généralement exposé aux rayons uv du soleil et aux intempéries.
- Le support est utilisé majoritairement pendant la saison estivale, mais peut également être utilisé pendant les autres saisons.
- Le support est utilisé pendant toute la durée d'un festival, qui excède rarement 2 semaines. Il est entreposé par la suite ou réinstallé pour un autre festival.
- Plusieurs types de support et configurations différentes sont nécessaires pour fixer l'ensemble des éléments.

5.2.3 FONCTIONS ET SPÉCIFICATIONS

Usage

Le support est prévu pour fixer différents éléments de festivals destinés au pavoisement et à la signalisation tels que les éléments promotionnels, les banderoles, les affiches et les différents panneaux de signalisation et d'information.

Installation

L'installation doit pouvoir s'effectuer rapidement. Le support doit être stable et maintenu solidement en place. Il doit toutefois être amovible aisément par le personnel de la Ville et les promoteurs des manifestations culturelles. Le support doit pouvoir être installé de niveau (verticalité) malgré les surfaces du sol généralement imparfaites et/ou en pente.

Configurations et adaptabilité

Le support sert à maintenir en place différents éléments dont la taille, le poids et l'emprise au vent diffèrent grandement. Il doit être polyvalent pour des utilisations variées et des méthodes de fixation différentes. Des éléments de pavoisement et de signalisation nécessitent un seul support central alors que d'autres requièrent plusieurs supports et/ou différentes configurations de support. Les éléments de pavoisement et de signalisation sont installés à différentes hauteurs selon les besoins et le support doit permettre un ajustement à ce niveau.

Transport et manutention

Le transport du support du lieu d'entreposage jusqu'au site du festival doit s'effectuer dans des camions. Le support doit se transporter et se manipuler aisément sans équipement et/ou à l'aide d'équipements de manutention standards.

Entreposage

Le support doit être entreposé pendant une courte durée entre les utilisations et pendant une plus longue période en dehors de la saison estivale. La forme du support doit être optimale afin de faciliter l'entreposage et réduire au maximum l'espace utilisé.

Sécurité

Les éléments développés devront être sécuritaires tant pour les équipes des festivals que pour le public en général.

Propreté et entretien

Le support doit être facile à nettoyer. Les surfaces doivent offrir un entretien minimal.

Vandalisme et vol

Les éléments développés devront être résistants au vandalisme, posséder certaines caractéristiques à cet effet et comprendre le numéro d'identification.

Qualité, résistance et matériaux

Les matériaux du support doivent être de bonne qualité et adaptés à la fonction prévue. Ils peuvent être constitués de matières recyclées. Les assemblages sont solides et résistants. Le support doit résister aux intempéries et aux rayons uv du soleil.

Identification

Puisque les éléments de mobilier urbain amovibles à l'usage des festivals seront prêtés ou loués, chaque support devra porter un numéro d'identification ineffaçable. Ce numéro doit être discret mais repérable par le personnel de la Ville, le Partenariat du Quartier des spectacles et les promoteurs.

Style et couleur

Les choix de style et de couleurs doivent tenir compte de la diversité des lieux d'installation et des différentes thématiques des festivals.

5.2.4 QUANTITÉ PRÉVUE

Environ 50 supports sont utilisés lors d'un festival de grande envergure. La Ville prévoit faire fabriquer, pour la première année, approximativement 100 supports, toutes configurations confondues.

5.2.5 OBJECTIFS DE PRIX

Il n'y a pas d'objectif de coût de fabrication précis pour le support. Le coût de fabrication doit cependant être contrôlé et assorti aux fonctionnalités offertes. Le concept proposé doit tendre à limiter les frais d'outillage en raison des volumes de fabrication peu élevés.

5.2.6 NORMES ET RÉGLEMENTATION

Les éléments développés, notamment les ancrages pour les tentes, les structures gonflables et les scènes, doivent être conformes à tous les règlements en vigueur et notamment au règlement sur le bâtiment.

5.3 LE CONTRÔLE DES FOULES

5.3.1 GÉNÉRAL

Cette section définit les exigences de design pour la conception de ce produit. Le produit destiné au contrôle des foules doit partager des éléments de style avec les autres éléments définis au présent article 5.

5.3.2 CONTEXTE SPÉCIFIQUE

- Le produit destiné au contrôle des foules est utilisé à l'extérieur et est généralement exposé aux rayons uv du soleil et aux intempéries.
- Le produit est utilisé majoritairement pendant la saison estivale, mais peut également être utilisé pendant les autres saisons.
- Le produit est utilisé pendant toute la durée d'un festival, qui excède rarement 2 semaines. Il est entreposé par la suite ou réinstallé pour un autre festival.
- Parmi les éléments de mobilier urbain amovibles à l'usage des festivals, le produit destiné au contrôle des foules est le dernier à être installé.

5.3.3 FONCTIONS ET SPÉCIFICATIONS

Usage

Le produit destiné au contrôle des foules est prévu pour la déviation de la circulation piétonnière, la délimitation des périmètres de scènes et le contrôle des autres restrictions d'accès. Le produit doit être en mesure de permettre le pavoisement et/ou de supporter des informations et de la signalisation. Au terme de l'étude de problématique, et selon l'orientation conceptuelle, le produit de contrôle des foules pourrait être compatible, ou non, avec le système d'ancrage et/ou de support décrits aux paragraphes 5.1 et 5.2.

Installation

L'installation doit pouvoir s'effectuer très rapidement et des déplacements du produit destiné au contrôle des foules doivent être réalisables par le personnel de la Ville ou les promoteurs avant et pendant la tenue du festival.

Configurations et adaptabilité

Les éléments développés devraient être facilement adaptables pour des événements de tout type d'envergure.

Transport et manutention

Le transport du produit du lieu d'entreposage jusqu'au site du festival doit s'effectuer avec sécurité et efficacité dans des camions. Le produit destiné au

contrôle des foules doit se transporter et se manipuler aisément, avant la tenue du festival, à l'aide équipements de manutention standards ou à l'aide d'équipements (ou de pièces d'équipements) spécifiquement conçus et adaptés pour la tâche. Toutefois, pendant la tenue de l'événement, le produit doit pouvoir être déplacé par le personnel de la Ville ou des promoteurs, et ce, sans équipement de manutention lourd et encombrant.

Entreposage

Le produit doit être entreposé pendant une courte durée entre les utilisations et pendant une plus longue période en dehors de la saison estivale. La forme du produit doit être optimale afin de faciliter l'entreposage et réduire au maximum l'espace utilisé.

Sécurité

Le produit destiné au contrôle des foules ne doit pas présenter d'angles, de saillies ou d'aspérités dans lesquelles on peut se blesser. Il doit être sécuritaire tant pour les festivaliers que pour le personnel qui en fait le transport, la manipulation, l'installation et l'entretien. Le produit doit être maintenu solidement en place de manière à ce que les festivaliers ne puissent le faire basculer aisément, tout en étant déplaçable par le personnel de la Ville et les promoteurs. Le produit doit conserver sa solidité avec les années et ne pas utiliser de matériaux dont l'usure normale présente des dangers pour les divers usagers.

Propreté et entretien

Le produit doit être facile à nettoyer. Les surfaces doivent offrir un entretien minimal.

Vandalisme et vol

Les surfaces doivent décourager, dans la mesure du possible, le vandalisme. Bien que le produit doive être déplaçable, il doit néanmoins dissuader le vol. De plus, si le produit de contrôle des foules est composé de plusieurs éléments, ces derniers doivent être solidement fixés par des méthodes qui découragent le vol.

Qualité, résistance et matériaux

Les matériaux du produit destiné au contrôle des foules doivent être de bonne qualité et adaptés à la fonction prévue. Ils peuvent être constitués de matières recyclées. Les assemblages sont solides et résistants. Le produit doit résister aux usages extrêmes, notamment lors du transport, de la manipulation et des usages abusifs provenant des festivaliers (coups). Les matériaux doivent offrir une résistance supérieure à l'abrasion pour les possibles frottements avec les surfaces du sol tout en étant non-abrasifs pour ne pas endommager ces surfaces. Le produit doit résister aux intempéries et aux rayons uv du soleil.

Identification

Puisque les éléments de mobilier urbain amovibles à l'usage des festivals seront prêtés ou loués, chaque produit destiné au contrôle des foules devra porter un numéro d'identification ineffaçable. Ce numéro doit être discret mais repérable par le personnel de la Ville, le Partenariat du Quartier des spectacles et les promoteurs.

Style et couleur

Les choix de style et de couleurs doivent tenir compte de la diversité des lieux d'installation et des différentes thématiques des festivals.

5.3.4 QUANTITÉ PRÉVUE

Un minimum de 600 produits de contrôle des foules est utilisé lors d'un festival de grande envergure. La Ville prévoit faire fabriquer, pour la première année, approximativement 600 produits de contrôle des foules.

5.3.5 OBJECTIFS DE PRIX

Il n'y a pas d'objectif de coût de fabrication précis pour le produit destiné au contrôle des foules. Le coût de fabrication doit cependant être contrôlé et assorti aux fonctionnalités offertes. Le concept proposé doit tendre à limiter les frais d'outillage en raison des volumes de fabrication peu élevés.

À titre indicatif, les barricades de métal utilisées (barrières "mills") sont vendues à la Ville de Montréal entre 150 \$ et 200 \$.

5.3.6 NORMES ET RÉGLEMENTATION

Les systèmes développés devront respecter les lois, normes et règlements en vigueur.

ANNEXE 1 RÉPERTOIRE DES ÉLÉMENTS UTILISÉS

ANCRAGE

ANCRAGE DES POTEAUX DE SIGNALISATION
ET POTEAUX DE CONTRÔLE DES FOULES



↑ Poteaux de 4 pieds avec bases hémisphériques

ANCRAGE DES POTEAUX DE FEUX DE SIGNALISATION,
DES ÉLÉMENTS DÉCORATIFS
ET DES ÉCLAIRAGES TEMPORAIRES



ANCRAGE DES TENTES



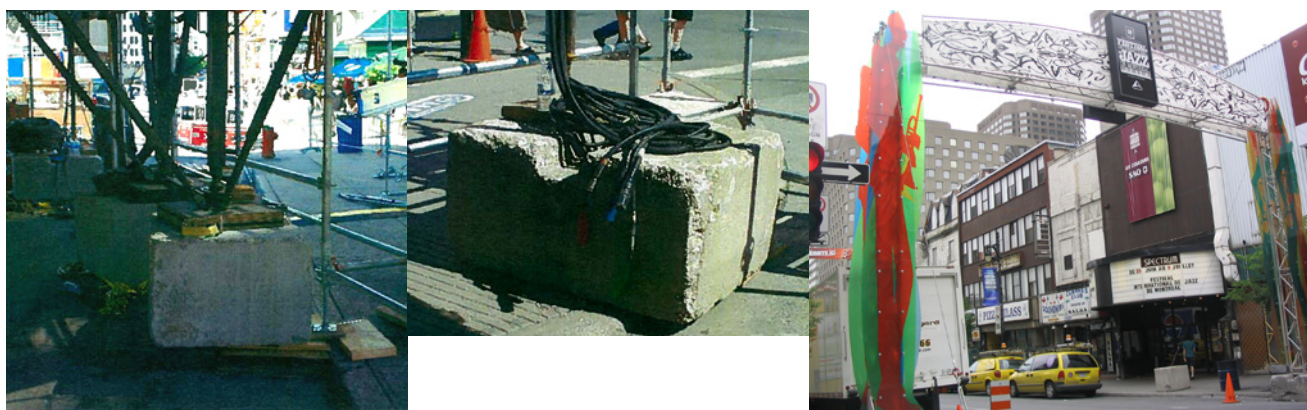
↑ Bloc de béton

↑ Cloche de béton

↑ Bacs à fleurs

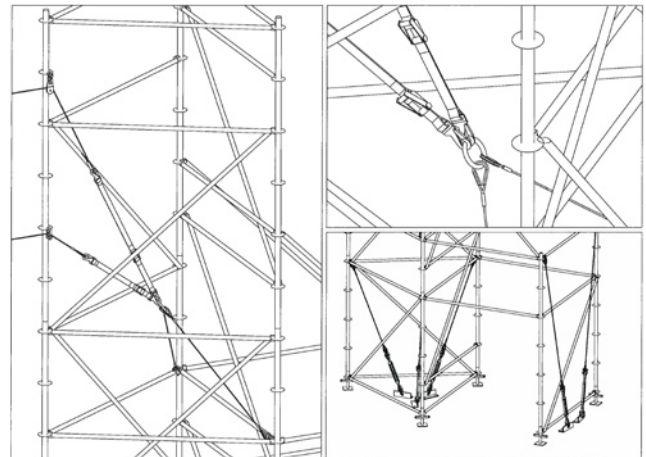
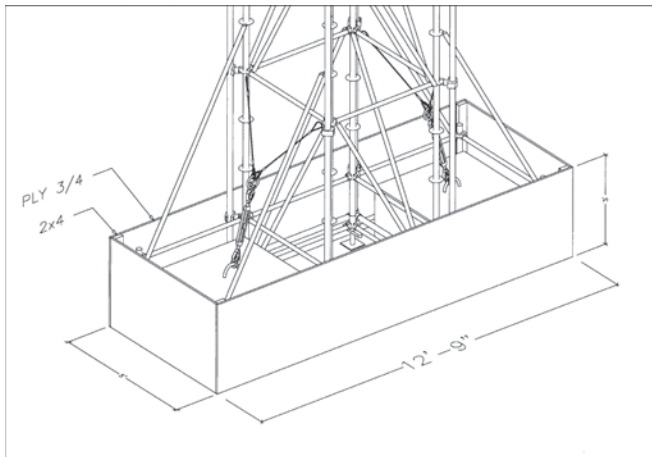
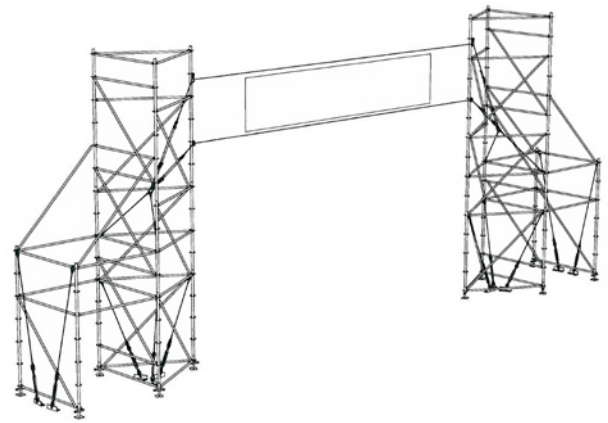
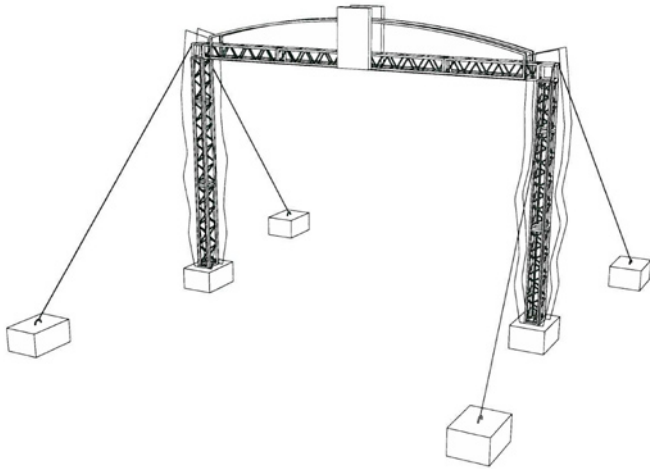
ANCRAGE DES PONTS (STRUCTURE ET ÉCLAIRAGE)

L'ancrage des ponts à l'entrée des sites ne fait pas l'objet de ce concours. Les concepteurs du nouvel aménagement du Quartier des spectacles ont prévu des dispositifs d'ancrage permanents à même le sol pour résoudre cette problématique. L'information ci-dessous est présentée à titre informatif.



→ Suite

ANCRAGE DES PONTS
(STRUCTURE ET ÉCLAIRAGE)
- SUITE



LE SUPPORT POUR LA SIGNALISATION
ET LE PAVOISEMENT



LE CONTRÔLE DES FOULES

JERSEY EN CIMENT
OU JERSEY EN PLASTIQUE REMPLI D'EAU



BARRICADES EN MÉTAL POUR LES RÉSIDENTS,
LE CONTRÔLE DES FOULES ET LA SÉCURITÉ

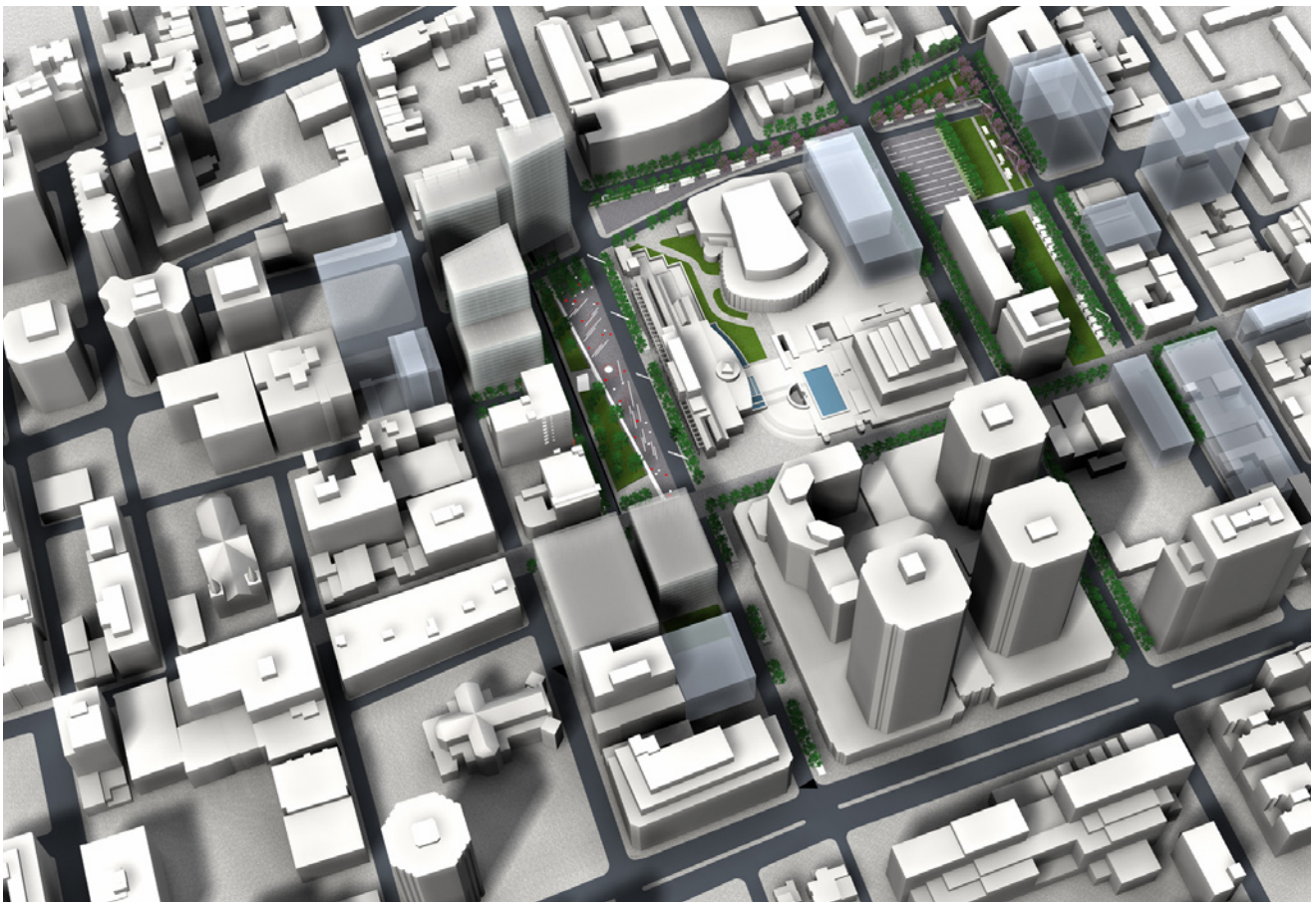


ANNEXE 2 PLAN D'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DES SPECTACLES

La réalisation du projet du Quartier des spectacles consiste, entre autres, à aménager d'ici quatre ans les abords de la Place des Arts. Cet aménagement se fera en quatre principales étapes :

- Place du Quartier des spectacles
- Axe Sainte-Catherine
- Promenade des festivals
- Esplanade Clark

AXONOMÉTRIE DU QUARTIER DES SPECTACLES ET ZONES D'INTERVENTION



NOTES Tous les rendus présentés ont été préparés par les concepteurs du projet d'aménagement, Daoust Lestage inc. Architecture & Design urbain. D'autres images sont également disponibles au www.ville.montreal.qc.ca/quartiersdespectacles.

Place du Quartier des spectacles

Concept d'aménagement pour créer un espace public unique répondant aux besoins des festivals et affirmant l'identité du Quartier des spectacles.

- Abaissement du plateau de l'îlot Balmoral au niveau de la rue Jeanne-Mance
- Réaménagement de l'îlot Balmoral (pente douce, plantations, escaliers)
- Réduction de la largeur de la rue Jeanne-Mance de cinq à trois voies
- Élargissement du trottoir de la rue Jeanne-Mance



Axe Sainte-Catherine

Concept d'aménagement pour créer un espace public majeur, à même la chaussée, qui répond aux besoins des festivals en saison.

- Uniformisation de la surface de la rue Sainte-Catherine (entre les rues de Bullion et Saint-Alexandre)
- Installation de bollards amovibles pour distinguer la rue des espaces piétons

Promenade des festivals

Concept d'aménagement pour créer un nouvel espace animé entre la Place des Arts et l'UQAM, où les festivals et les autres événements peuvent aménager leurs kiosques.

- Réduction du boulevard de Maisonneuve à deux voies à sens unique vers l'ouest
- Modification de l'avenue du Président-Kennedy, ramenée à deux voies à sens unique vers l'est
- Aménagement de la Promenade des festivals
- Aménagement de la Place de l'Adresse symphonique face à la nouvelle salle de l'OSM, rue Saint-Urbain



Esplanade Clark

Concept d'aménagement pour créer un espace vert à l'est de la Place des Arts, répondant aux besoins des festivals et des riverains.

- Création d'un lien entre la Place de l'Adresse symphonique et la rue Sainte-Catherine, bouclant ainsi le parcours des festivals
- Installation de bollards amovibles pour distinguer la rue des espaces piétons

Réalisons Montréal
Ville UNESCO de design

Concours de design
pour le développement d'éléments
de mobilier urbain amovibles
à l'usage des festivals

Ville de Montréal
Design Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Canada

info@realisonsmontreal.com
www.realisonsmontreal.com

REALISONS MONTREAL .COM

PRODUCTEURS

desigmontréal

Université
de Montréal

chaire UNESCO
paysage et
environnement

GRANDS PARTENAIRES

Québec 

Avec la participation de :

- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Montréal 

Ville UNESCO de design


de Montréal
Conférence régionale des élus